

Avenant au Pacte régional d'investissement dans les compétences Pays de la Loire 2019-2022

Préambule

La crise sanitaire entraîne une crise économique et sociale sans précédent. Alors que le chômage était à son plus bas niveau depuis 10 ans, la récession économique soudaine engendrée par la covid-19 pénalise très durement les actifs et les jeunes, ceux qui ont décroché pendant le confinement et, par effets de chaîne, ceux qui entrent pour la première fois sur le marché du travail.

L'accès au travail est un ciment de la cohésion de notre Nation. L'accès à la formation en constitue un levier essentiel en période de crise. Il permet de se projeter vers l'avenir, vers de nouveaux horizons professionnels, vers des métiers porteurs et, à certains, d'acquérir les clés essentielles à l'insertion professionnelle. Du point de vue collectif, il permet de rendre productifs les temps improductifs, en les mettant à profit pour faire évoluer les compétences des actifs vers les métiers de demain et ainsi soutenir la relance économique et préparer l'avenir de notre pays. En cela, il est porteur d'espoir et de renaissance.

Les jeunes seront les premières victimes de la crise économique. Nous leur devons une réponse forte et collective. Ceux qui entrent, à l'issue de leur scolarité, sur le marché du travail à la rentrée 2020 et ceux qui ont quitté prématurément le système scolaire sans qualification, les jeunes en situation d'échec dans l'enseignement supérieur : aucun d'eux ne doit se trouver sans solution. Tous doivent pouvoir se projeter vers l'avenir.

Plus largement, la baisse des recrutements et les plans de réduction d'effectifs vont toucher de nombreux actifs et fragiliser plus particulièrement les moins qualifiés d'entre eux, les intérimaires et CDD mais aussi les salariés des secteurs d'activité fortement impactés par la crise.

Le défi devant nous aujourd'hui est donc d'enrayer les risques de multi-exclusions que la crise sanitaire révèle, en renforçant la formation des jeunes et des personnes en recherche d'emploi, en donnant la priorité aux secteurs clés pour l'économie, mais aussi à l'acquisition des fondamentaux pour l'insertion, et en réduisant la fracture numérique. Il s'agit ainsi de transformer la crise en opportunité et de construire dès à présent la France de 2030.

L'État et les Régions conjuguent déjà depuis près de deux années leurs efforts pour démultiplier dans tous les territoires une offre adaptée de parcours de formation qualifiants, en réponse aux besoins de l'économie et au bénéfice des jeunes et demandeurs d'emploi non qualifiés, pour garantir aux plus fragiles l'acquisition préalable d'un socle minimal de compétences clés, pour moderniser la formation professionnelle dans ses contenus et modalités.

Traduits dans les Pactes régionaux d'investissement dans les compétences 2019-2022, ces efforts coordonnés ont été porteurs de résultat. Il est fondamental aujourd'hui de les intensifier et de les accélérer, parce que c'est au plus proche des territoires que les leviers de la relance seront les plus efficaces.

L'État et les Régions s'engagent soutenir la relance économique et construire la France de demain, avec pour objectif commun d'investir dans les compétences au bénéfice d'une France plus compétitive, d'actifs moins fragiles et d'une cohésion sociale et territoriale renforcée.

1^{er} engagement : proposer aux jeunes 100 000 parcours supplémentaires de formation vers les filières, secteurs et métiers d'avenir, qui sont des viviers d'emploi.
Cet effort supplémentaire ciblé permettra à la fois aux jeunes de se projeter vers l'avenir et à l'économie française d'accélérer sa transformation.

2^e engagement : traduire dans les faits les priorités que sont, au-delà de la santé et du soin, les filières écologique et numérique, les activités industrielles et technologiques relevant de la souveraineté ou critiques pour l'avenir de notre pays et le soutien à notre appareil productif, à travers une priorisation sectorielle plus forte des formations financées dans le cadre des Pactes régionaux. Un tiers des formations qualifiantes et professionnalisantes porteront ainsi sur ces nouvelles priorités sectorielles.
C'est essentiel pour une économie plus robuste, plus innovante, plus écologique et plus solidaire. C'est essentiel pour les jeunes et tous les actifs peu ou pas qualifiés privés d'emploi, car ces domaines recrutent et créeront nos emplois de demain.

3^e engagement : mieux rémunérer les stagiaires de la formation professionnelle, afin que personne ne soit entravé dans son parcours de formation par des freins financiers. Intégralement compensée par l'État, la revalorisation de la rémunération de stagiaire de la formation professionnelle sera appliquée par les Régions dès l'entrée en vigueur des nouveaux barèmes.
Il s'agit d'une évolution historique, puisqu'elle ne s'est pas produite en France depuis plus de 30 ans.

4^e engagement : conjuguer nos efforts pour transformer la formation et la pédagogie, en tirant toutes les potentialités de la digitalisation, au service de l'innovation pédagogique.
Accélérateur de changements déjà à l'œuvre, la crise sanitaire a en effet rappelé l'urgence de renforcer nos méthodes et outils pédagogiques pour disposer partout en France d'une offre de formation professionnelle d'excellence, ajustée en temps réel aux besoins de l'économie et des actifs.

En complément de ces quatre engagements, pour continuer à rendre hommage à nos soignants en hôpitaux et en Ehpad, durement mis à l'épreuve, améliorer leur quotidien et permettre une meilleure prise en charge des patients, les Régions augmenteront, avec le soutien de l'État, le nombre de parcours de formation vers les métiers d'infirmiers.ère, d'aides-soignant.e.s et d'auxiliaires de vie. Le financement de ces parcours sera compensé dans le cadre de la dotation générale de décentralisation.

**Ces engagements réciproques à soutenir la relance nécessitent une révision des Pactes régionaux d'investissement dans les compétences, pour les amplifier de nouvelles mesures.
La situation l'exige. Leur cadre d'élaboration, que nous avons voulu agile et adaptable, le permet.**

Les engagements réciproques de l'État et de la Région

L'avenant au Pacte régional d'investissement dans les compétences 2019-2022 est conclu entre :

L'État, représenté par le Préfet de région Pays de la Loire, Didier MARTIN

Et

Le Conseil régional des Pays de la Loire représenté par Christelle MORANÇAIS sa présidente

En présence de Carine SEILER, haut-commissaire aux compétences.

Il enrichit et complète le Pacte régional d'investissement dans les compétences, signé le 18 février 2019

Les signataires de l'avenant sont garants du respect du cadre de contractualisation et **s'engagent à déployer les actions complémentaires suivantes :**

1. Proposer aux jeunes des formations qualifiantes ou pré-qualifiantes supplémentaires conduisant vers les métiers d'avenir.

En Pays de la Loire, l'État et la Région s'engagent à proposer 4 787 parcours de formation additionnels en 2021, afin d'intensifier la réponse formative vers les métiers stratégiques et d'avenir.

- Ces parcours supplémentaires concernent prioritairement les jeunes jusqu'à 29 ans révolus, à la fois peu ou pas qualifiés ou déjà titulaires du Bac, notamment ceux qui souhaitent, après un échec dans l'enseignement supérieur, s'orienter vers une filière professionnelle ;
- La Région s'engage en conséquence à augmenter son offre de formation régionale de 4 787 places supplémentaires et s'assure que cette offre supplémentaire est utile et attractive et, en particulier, qu'elle est ciblée vers les secteurs et filières stratégiques et d'avenir ;
- L'État s'engage à mobiliser le service public de l'emploi, en particulier les missions locales et Pôle emploi, pour assurer l'orientation des jeunes vers les nouveaux parcours de formation proposés par la Région et à renforcer la fluidité des parcours entre Garantie jeunes et formation ;
- L'État et la Région mobiliseront ensemble les acteurs de l'orientation et du service public de l'emploi et assureront, dans le cadre des Comités de pilotage du Pacte régional, un suivi mensuel des entrées en formation, permettant de diligenter, le cas échéant, des mesures adaptées.

Cet engagement est intégré à la convention financière annuelle 2021 du Pacte régional, sous la forme d'une enveloppe financière supplémentaire de 32 723 493 M€.

2. Assurer une nouvelle priorisation sectorielle des parcours de formation certifiants ou qualifiants des jeunes et demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés.

En prévoyant des investissements massifs dans les secteurs et filières stratégiques, le plan de relance impose de requestionner les priorités sectorielles des Pactes régionaux :

- En prenant en compte la réalité de chaque région, au regard de ses besoins, de ses caractéristiques et de ses projets, les signataires ont identifié les secteurs et filières stratégiques de la région, à partir des priorités du Plan national de relance et des filières stratégiques de l'économie régionale ;
- Sur les autres secteurs stratégiques du plan national de relance, les actions conduites pour amplifier l'effort de formation, sous un angle qualitatif et quantitatif, feront l'objet d'un suivi dédié.

Les entrées en formation vers les nouvelles priorités sectorielles devront représenter au moins 30 % des parcours de formation certifiants ou qualifiants financés dans le cadre du Pacte régional d'investissement dans les compétences.

L'État et la Région Pays de la Loire s'engagent à investir massivement dans l'adaptation des compétences des personnes en recherche d'emploi vers ces secteurs et filières, en volume, et à poursuivre l'enrichissement ou l'adaptation des contenus de formation associés, notamment à partir de modules additionnels.

Cet engagement se traduit par une nouvelle priorisation des actions dans le cadre des financements du Pacte régional. Cette priorisation est notamment issue des 11 dialogues sectoriels conduits par la Région, pour **ajuster les politiques de formation et d'orientation aux impacts de la crise sur l'emploi au plus près des besoins des entreprises et des Ligériens**. Ils ont pour objectif de créer les conditions d'une coopération renforcée en matière d'emploi, de formation et d'orientation pour répondre au mieux aux besoins des entreprises et des Ligériens.

Les 11 secteurs sont (1) l'Inter-industrie, (2) les Services à forte intensité de main d'œuvre (hôtellerie-restauration, sécurité, propreté, intérim, formation), (3) la Construction (BTP), (4) le Commerce, (5) les Entreprises de proximité (artisanat et professions libérales), (6) les Services numériques, financiers et conseil, (7) les Mobilités (transport, logistique et réparation automobile), (8) l'Agriculture et agroalimentaire, (9) le Tourisme-sport-culture et médias, (10) la Cohésion sociale et (11) la Santé.

Ces 11 secteurs correspondent aux périmètres des 11 OPCO (opérateurs de compétences) agréés dans le cadre de la loi 5 septembre 2018. Plus de 300 branches professionnelles « actives » sont réparties dans chacun des 11 OPCO sectoriels administrés par les organisations patronales et syndicales de branche.

Sur les compétences partagées entre la Région, l'Etat (Préfet et autorités académiques) et les partenaires sociaux de branche qui administrent les OPCO, les 11 contrats d'objectifs sectoriels constituent également un cadre de référence pour l'action commune. Il s'agit alors pour la Région avec ses partenaires d'agir ensemble sur :

- le soutien à l'apprentissage en ciblant un soutien financier aux CFA préparant à des métiers exercés dans des secteurs en crise économique, connaissant une baisse importante des embauches d'apprentis et par voie de conséquence une baisse de leurs recettes aggravée par le financement exclusivement au contrat désormais en place et mis en œuvre par les 11 OPCO ;
- la reconversion des actifs ligériens contraints d'évoluer professionnellement et d'effectuer une mobilité intersectorielle en changeant de métier et qui pourront, à cet égard, faire appel au dispositif de conseil en évolution professionnelle (CEP) ;
- l'appui-conseil à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) et aux ressources-humaines (Appui RH) mis en œuvre par les OPCO pour les TPE et PME ligériennes de leur secteur ;

- la formation des salariés, et notamment ceux dont l'entreprise connaît une baisse d'activité, voire met en œuvre des mesures de chômage partiel, en mobilisant le Fonds National pour l'Emploi (FNE) de l'Etat ou en abondant individuellement les comptes personnels de formation (CPF) gérés par la Caisse des dépôts via l'application « Mon compte formation » ;

A partir des travaux conduits dans le cadre des 11 dialogues sectoriels, la priorisation sectorielle du PACTE Pays de la Loire porte sur les secteurs ci-après :

- **NUMERIQUE (secteur « Services numériques, financiers et conseil »)**

En Pays de la Loire, le secteur des entreprises de services numériques, financiers et conseil compte 7 000 établissements, 82 000 salariés, avec la présence de nombreux centres de services sur la métropole nantaise et l'émergence d'un certain nombre de start-up qui contribuent à faire de la région des Pays de la Loire une place forte du numérique en France. Au sein de ce secteur, 1 258 établissements de services numériques comptent près de 27 000 salariés qui exercent leur profession pour les deux tiers d'entre eux, dans des activités de programmation et de conseil en informatique. Outre un fort développement de ces métiers, au sein de ces entreprises les 10 autres secteurs régionaux ont des besoins croissants sur ces métiers que la crise sanitaire et économique n'a pas ralentis.

⇒ Très forte hausse dès 2021 avec un objectif de 1 000 places de formations supplémentaires. La Région a mis fin prématurément à ses marchés 2019-2020, pour tous les départements, de façon à pouvoir commander des heures supplémentaires sur de nouveaux marchés, les précédents étant arrivés à saturation. Les volumes indiqués ci-dessous concernent uniquement les nouveaux marchés sus-cités. En cas de besoins remontés courant 2021, des bons de commande complémentaires pourront être émis, le cas échéant. Quelques exemples de certifications proposées : TP développeur-web et web mobile (niveau 5), TP technicien supérieur systèmes et réseaux (niveau 5), TP concepteur-développeur d'application (niveau 6).

NUMERIQUE	Volume commandé 2020 (heures)	Volume commandé 2021 (heures)	Evolution (%)
Loire-Atlantique	97 671	143 464	+47%
Maine-et-Loire	40 852	82 824	+103%
Mayenne et Sarthe	25 875	49 997	+93%
Vendée	27 965	31 346	+12%
TOTAL REGION	192 363	307 631	+60%

- **CONSTRUCTION (transition écologique et énergétique)**

Le secteur « Construction » a pour périmètre le bâtiment, les travaux publics, le négoce de bois et de matériaux de construction avec un total de 31 653 établissements. Le BTP compte 86 000 salariés en région (1 100 000 au niveau national) pour 29 442 établissements. Le négoce du bois compte 37 000 salariés en région pour 758 établissements et pour les matériaux de construction 32 852 salariés avec 713 établissements.

Un soutien massif à la rénovation énergétique des bâtiments va engendrer des besoins en compétences pour le secteur. Sans attendre les analyses de la Cellule économique régionale de la Construction qui vont permettre de cibler les métiers et les modules supplémentaires de formation à développer sur cet enjeu, la Région anticipe en augmentant sa commande de formation pour les demandeurs d'emploi dès le début 2021.

- ⇒ Hausse dès 2021 sur le bâtiment. La Région a mis fin prématurément à ses marchés 2019-2020, pour les départements de Loire-Atlantique, du Maine-et-Loire et de la Vendée, ainsi que pour l'écoconstruction, de façon à pouvoir commander des heures supplémentaires sur de nouveaux marchés, les précédents étant arrivés à saturation. Les volumes indiqués ci-dessous concernent uniquement les nouveaux marchés pour les départements et l'axe thématique précités. En cas de besoins remontés courant 2021, des bons de commande complémentaires pourront être émis, le cas échéant. Quelques exemples de certifications proposées : TP ouvrier professionnel en écoconstruction (niveau 3), TP chef d'équipe en construction durable (niveau 4), CAP maçon (niveau 3), CAP couvreur (niveau 3), baccalauréat professionnel métiers de l'électricité et de ses environnements (niveau 4), baccalauréat professionnel technicien de maintenance des systèmes énergétiques et climatiques (niveau 4), TP chargé d'affaires en rénovation énergétique du bâtiment (niveau 5).

BÂTIMENT	Volume commandé 2020 (heures)	Volume commandé 2021 (heures)	Evolution (%)
Loire-Atlantique	187 070	212 385	+14%
Maine-et-Loire	109 291	112 965	+3%
Mayenne et Sarthe	76 074	74 330 (arbitrage en cours)	-2%
Vendée	<u>98 649</u>	136 042	<u>+38%</u>
Région - écoconstruction	26 720	29 140	+9%
Région - niveau 5	48 720	48 880 (arbitrage en cours)	0%
TOTAL REGION	546 524	613 742	+12%

- **SANTE**

Les composantes de ce secteur sont : les établissements privés (sociétés à capitaux privés et associations), la fonction publique hospitalière, la fonction publique territoriale.

Le secteur privé représente 1 431 établissements employeurs avec près de 60 000 salariés. La fonction publique hospitalière représente 162 établissements employeurs publics avec près de 70 000 salariés, son opérateur de compétences est l'ANFH.

La crise sanitaire actuelle a impacté de manière différenciée les employeurs du secteur Santé. Selon les données à début mai, la situation démontrait une activité en hausse pour les établissements d'accueil des personnes âgées et un ralentissement pour ceux dédiés à la prise

en charge du handicap. D'autre part, une concentration des moyens humains s'est avérée nécessaire autour des services réanimation.

C'est en moyenne 38% des effectifs qui sont passés à temps partiel, notamment parmi les métiers administratifs, les secrétaires, les agents d'entretien, les métiers de l'éducatif, les agents d'accueil.

⇒ Outre les formations du Plan SEGUR, un effort est fait sur les formations d'agents bionettoyage ainsi que le Titre Professionnel Agent de service Médico-social. De nouveaux lots ont été notifiés en avril 2020, concernant les métiers de l'hygiène et de la propreté de niveau 3 en milieu sanitaire et médicosocial. En cas de besoins remontés courant 2021, des bons de commande complémentaires pourront être émis, le cas échéant. Une seule certification est visée sur ces lots : le TP agent de propreté et d'hygiène (niveau 3). Il est envisagé, pour 2021, à titre complémentaire et en qualité d'expérimentation, une ouverture au TP agent de service médicosocial (niveau 3). Ces titres comprennent un module de bionettoyage.

HYGIENE ET PROPRETE	Volume commandé 2020 (heures)	Volume commandé 2021 (heures)	Evolution (%)
Loire-Atlantique	30 000	45 000	+50%
Maine-et-Loire	27 440	20 580	-25%
Mayenne et Sarthe	17 640	22 540	+28%
Vendée	6 720	22 320	+232%
TOTAL REGION	81 800	110 440	+35%

- **SERVICE AUX PERSONNES (Secteurs « Cohésion sociale » et « Entreprises de proximité »),**

Le secteur cohésion sociale est composé de 22 branches professionnelles Acteurs du lien social et familial (ALISFA), Aide à domicile, Animation / Éclat, Ateliers et chantiers d'insertion, Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), Entreprises sociales pour l'habitat (ESH), Familles rurales, Foyers et services de jeunes travailleurs, institutions de retraite complémentaire et de prévoyance (IRC), locales et PAIO, Mutualité, Offices publics de l'habitat (OPH), Organisations professionnelles de l'habitat social (OPHS), Soliha, Pôle emploi, Régies de quartier, Régime général de la Sécurité sociale, Sociétés coopératives d'HLM, Tourisme social et familial (TSF).

En Pays de la Loire, il regroupe 1 966 établissements et 50 000 salariés. Sur les 22 branches de ce secteur, sept d'entre elles ont connu une activité partielle voir une absence d'activité : Acteurs du lien social et familial (ALISFA) ; Aide à domicile ; Animation ; Ateliers et chantiers d'insertion ; Familles rurales ; Foyers et services de jeunes travailleurs ; Tourisme social et familial (TSF).

⇒ Hausse dès 2021 sur le titre professionnel Assistant de vie aux familles (ADVF) avec un enjeu de complémentarité avec les POEC. La Région a mis fin prématurément à ses marchés 2019-2020, pour les départements du Maine-et-Loire, de la Sarthe et de la Vendée, de façon à pouvoir commander des heures supplémentaires sur de nouveaux marchés, les précédents

étant arrivés à saturation. Les volumes indiqués ci-dessous concernent uniquement, pour ces départements, les nouveaux marchés. En cas de besoins remontés courant 2021, des bons de commande complémentaires pourront être émis, le cas échéant.

METIERS DES SERVICES AUX PERSONNES	Volume commandé 2020 (heures)	Volume commandé 2021 (heures)	Evolution (%)
Loire-Atlantique	55 272	51 888 (arbitrage en cours)	-6%
Maine-et-Loire	32 400	67 200	+107%
Mayenne	21 240	25 200 (arbitrage en cours)	+19%
Sarthe	43 470	74 970	+72%
Vendée	43 470	53 060	+22%
TOTAL REGION	195 852	272 318	+39%

- **INTER-INDUSTRIES**

Le secteur « Inter-industries » rassemble en Pays de la Loire 175 000 salariés et 5 800 entreprises :

- la Métallurgie et le Recyclage : 3 185 établissements pour 106 400 salariés ligériens, soit 61% des salariés du secteur de l'Inter-industrie,
- la Plasturgie, Nautisme et Composites : 325 établissements pour 18 300 salariés ligériens,
- le Textile-Mode-Cuir, auquel se joignent la Bijouterie, la Chaussure, la Maroquinerie, l'Habillement, la Couture parisienne, l'Horlogerie, les Cuirs et Peaux : 375 établissements pour 11 000 salariés ligériens,
- l'Ameublement et Bois, Jouet et Puériculture : 365 établissements pour 8 200 salariés ligériens,
- les Matériaux pour la construction et l'industrie et Verre : 475 établissements pour 6 000 salariés ligériens,
- l'Énergie et Services énergétiques auquel se joint les Équipements thermiques : 150 établissements pour 6 400 salariés ligériens,
- le Papier Carton : 90 établissements pour 5 100 salariés ligériens,
- le Caoutchouc : 35 établissements pour 4 600 salariés ligériens,
- la Chimie : 105 établissements pour 3 100 salariés ligériens, - la Pharmacie : 25 établissements pour 2 000 salariés ligériens, - le Pétrole : 5 établissements pour 1 000 salariés ligériens.

Si certaines filières économiques montrent un fort ralentissement celles ayant pour débouchés l'agriculture et les industries pharmaceutiques restent avec une forte demande en besoin de formation. La transformation des contenus de formation, l'intégration de la numérisation sera un enjeu pour les autres filières économique afin d'être opérationnelle lors de la reprise d'activité.

En revanche, l'aéronautique et l'automobile sont les filières économiques les plus impactées du secteur « Inter-industries » ligérien. Aucun investissement n'est prévu à l'horizon 2022.

⇒ Hausse, mais étalée dans le temps (2^e semestre 2021 et 2022). Dans un premier temps, la Région a fait le choix de commander un volume d'heures limité, pour les formations démarrant au premier trimestre 2021, se laissant la possibilité d'émettre des bons de commande complémentaires au cours du premier semestre 2021. A compter de 2021, les niveaux supérieurs ne font plus l'objet d'un lot à part entière, mais sont intégrés directement dans les lots départementaux. Quant aux formations en industrie agroalimentaire, elles ont été retirées des lots inter-industries, pour intégrer les lots agriculture-agroalimentaire (voir infra). Quelques exemples de certifications proposées : TP soudeur (niveau 3), TP fraiseur (niveau 3), CQPM chaudronnier, TP technicien supérieur de maintenance industrielle (niveau 5), CQP conducteur de presse numérique.

INTER-INDUSTRIES	Volume commandé 2020 (heures)	Volume commandé 2021 (heures)	Evolution (%)
Loire-Atlantique	249 348	200 010 (arbitrage en cours)	-25%
Maine-et-Loire	108 632	85 550 (arbitrage en cours)	-21%
Mayenne et Sarthe	145 280	138 670 (arbitrage en cours)	-5%
Vendée	82 504	85 133 (arbitrage en cours)	+3%
Industries graphiques	73 500	53 900 (arbitrage en cours)	-27%
Niveaux supérieurs	66 934		-100%
TOTAL REGION	726 498	563 263	-29%

- **AGRICULTURE - PAYSAGE – IAA**

L'agroalimentaire, emploie plus de 47 500 salariés en Pays de la Loire, soit 11 % des salariés du secteur au niveau national et 3,2% des emplois en région et compte près de 1 000 établissements, dont 96 % sont des PME de moins de 20 salariés. La viande avec 220 établissements et 16 300 emplois, la fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie avec 70 établissements et 6 900 emplois, la fabrication de produits laitiers avec 48 établissements et 4 300 emplois.

Certains services supports à l'activité agricole et agro-alimentaire ont été impactés et ont connu une activité partielle. Le secteur connaît globalement un déficit d'attractivité, des tensions sur les recrutements perdurent.

⇒ Hausse

A compter de 2021, les niveaux supérieurs ne font plus l'objet d'un lot à part entière, mais sont intégrés directement dans les lots départementaux. Quant aux formations en industrie agroalimentaire, elles ont été retirées des lots inter-industries, pour intégrer les lots agriculture-agroalimentaire. En cas de besoins remontés courant 2021, des bons de commande complémentaires pourront être émis, le cas échéant. Quelques exemples de certifications proposées : brevet professionnel responsable d'exploitation agricole (niveau 3), brevet professionnel responsable d'exploitation hippique (niveau 3), TP technicien

jardins espaces verts (niveau 3), brevet professionnel agricole (niveau 3), brevet professionnel agricole travaux de production horticole (niveau 3).

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE	Volume commandé 2020 (heures)	Volume commandé 2021 (heures)	Evolution (%)
Loire-Atlantique	209 602	249 877 (arbitrage en cours)	+19%
Maine-et-Loire	328 367	314 592 (arbitrage en cours)	-4%
Mayenne et Sarthe	<u>191 966</u>	196 000 (arbitrage en cours)	<u>+2%</u>
Vendée	138 415	206 361 (arbitrage en cours)	+49%
Niveaux supérieurs	<u>29 020</u>		-100%
TOTAL REGION	<u>893 966</u>	966 830	<u>+8%</u>

- **FORMATION (Secteur « Services à forte intensité de main d'œuvre »)**

Le Plan d'investissement dans les compétences représente une ambition forte qu'il faut concrétiser pour accompagner les organismes de formation dans leurs besoins de formateurs et répondre aux objectifs de la convention PACTE 2021 et 2022.

⇒ Hausse La Région a mis fin prématurément à ses marchés 2019-2020, de façon à pouvoir commander des heures supplémentaires sur un nouveau marché, les précédents étant arrivés à saturation. Les volumes indiqués ci-dessous concernent uniquement le nouveau marché. En cas de besoins remontés courant 2021, des bons de commande complémentaires pourront être émis, le cas échéant. Quelques exemples de certifications proposées : TP formateur professionnel d'adultes (niveau 5), TP responsable de dispositifs de formation (niveau 6).

METIERS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	Volume commandé 2020 (heures)	Volume commandé 2021 (heures)	Evolution (%)
Région	28 350	41 650	+47%
TOTAL REGION	28 350	41 650	+47%

NB : Pour l'ensemble de ces secteurs prioritaires, les volumes d'heures stagiaires indiqués correspondent à la programmation prévisionnelle 2021. En 2022, ces volumes ont vocation à être reconduits. Le cas échéant, en fonction des évolutions socio-économiques du marché du travail et des besoins de compétences, la programmation 2022 s'ajustera.

Méthode : 2021 – 2022 : amplifier les modules additionnels de formation

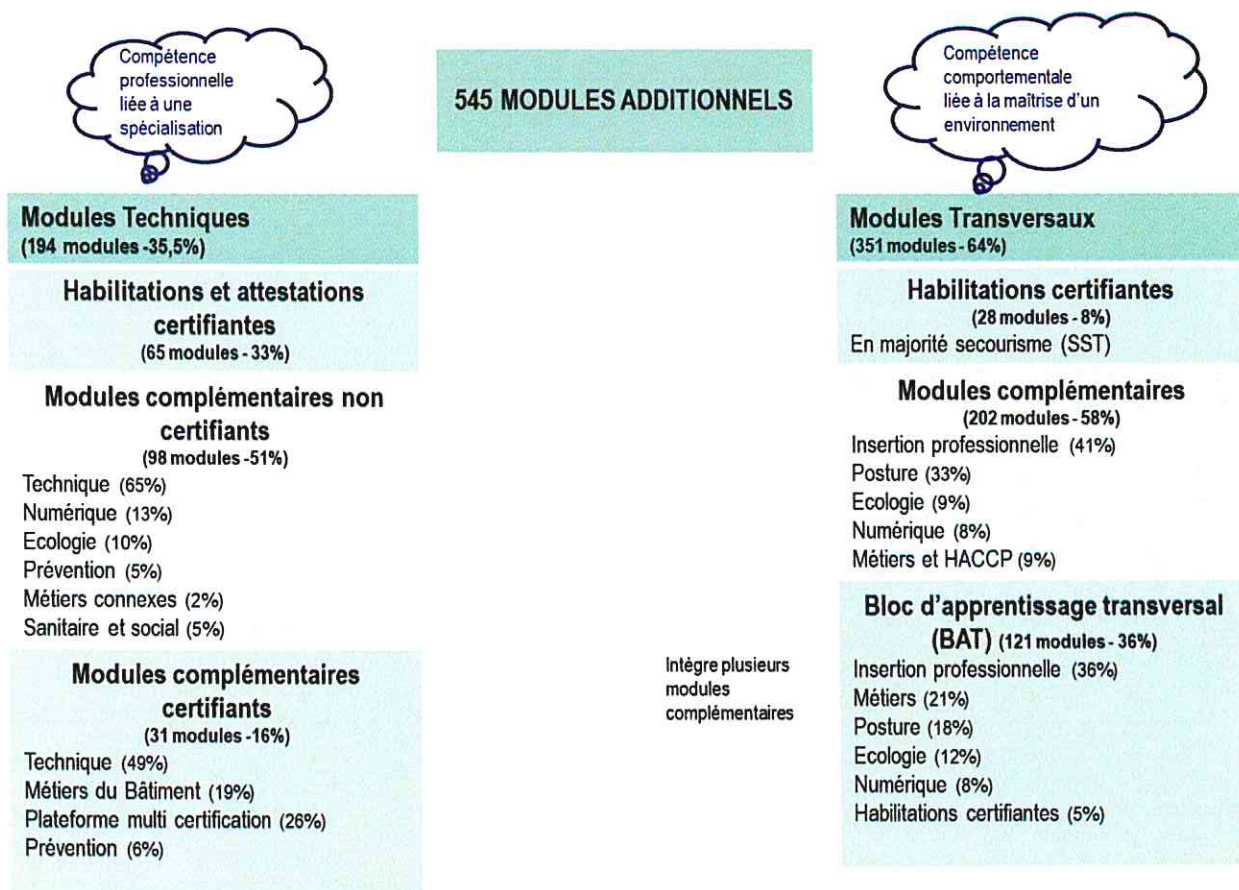
Pour répondre aux besoins des publics PIC et des entreprises, l'intégration des modules additionnels dans les cahiers des charges « REGION FORMATION-VISA Métiers » permet d'aménager les parcours pour un développement durable et favoriser l'employabilité.

Pour cela, un objectif de progression constante de la programmation des modules techniques par les organismes de formation est mis en place entre 2019 et 2021

- 545 modules additionnels recensés
- 194 modules techniques
- 351 modules transversaux.

Les domaines de formation les plus utilisateurs des modules additionnels sont pour les modules:

- techniques : Bâtiment, Industrie, Commerce, Services aux personnes.
- transversaux : Bâtiment, Industrie, Services aux personnes, Commerce, Hôtellerie-restauration, Alimentaire et Propreté.



Pour 2021, l'objectif est de valoriser la mise en place de modules additionnels et le cas échéant de les systématiser sur certaines formations lorsqu'ils sont de nature à faciliter l'employabilité des demandeurs d'emploi.

3. Enrichir le Pacte régional de nouvelles actions.

Pour prendre en compte l'évolution des besoins des publics, tester des nouvelles approches et amplifier la logique d'expérimentations, le pacte régional s'enrichit des nouvelles actions ci-après :

- **VM+ Mon compte formation niveau 6 et 7**

En complément de l'offre de formation proposé aux décrocheurs de l'enseignement supérieur sur Visa Métier, la Région souhaite poursuivre en 2021 à titre exceptionnel et expérimental le dispositif d'abondements de CPF pour l'achat individuel de formations qualifiantes de niveaux supérieurs pour les jeunes ayant acquis des droits sur leur Compte Personnel de Formation. La Région centrera ce dispositif d'abondement sur des niveaux supérieurs 6 et 7 (licence et master) sur des secteurs en tension identifiés dans cet avenant, en mobilisant une enveloppe de 3 996 000 € avec l'objectif d'accompagner 222 parcours de demandeurs d'emploi au titre du Plan jeune et 222 parcours de demandeurs d'emploi au titre des fonds propres de la Région Pays de la Loire en complétant leurs droits inscrits sur leur CPF par un abondement.

- **AGRI'MOUV (Secteur Agriculture-agroalimentaire)**

Le dispositif AGRI'MOUV offre une réponse aux enjeux des mutations économiques dans la filière agricole et un accompagnement en continu des personnes qui souhaitent travailler en agriculture depuis l'orientation, la formation jusqu'à l'insertion en emploi. **Les personnes les plus éloignées de l'emploi ainsi que les publics fragiles sont accueillis sur toutes les actions de découverte des métiers agricoles et d'orientation.** Ces personnes bénéficient en outre d'un accompagnement renforcé.

Notre région compte 23 000 exploitations agricoles concourant à près de 6 milliards d'euros de biens produits. Le secteur rassemble 34 400 exploitants ou co-exploitants agricoles, 10 700 employeurs et 82 300 salariés pour près de 26 600 emplois salariés équivalent temps plein.

Afin de renforcer la compétitivité des entreprises agricoles, le défi est de poursuivre la dynamique d'installation et d'embauche dans l'objectif de maintenir la population active agricole actuelle. Ce secteur d'activité est un levier efficace pour renforcer et pérenniser l'emploi dans les zones rurales de par son ancrage territorial. L'agriculture permet le maintien de territoires vivants. Elle est pourvoyeuse d'activité et d'emplois non délocalisables.

L'emploi dans les territoires passe par le renouvellement des générations en agriculture. Chaque année, les besoins de l'agriculture ligérienne sont les suivants :

- 2 000 salariés permanents,
- plus de 54 000 salariés saisonniers en production,
- plus de 850 chefs d'exploitations,
- 1 400 salariés dans les services à l'agriculture.

Afin de répondre à cet enjeu, une des priorités est de développer l'attractivité des métiers agricoles pour attirer de nouvelles vocations. Il s'agit de « donner envie » afin de capter de nouveaux entrants dans le secteur agricole.

Hors saisonniers, pour les différents secteurs de la production agricole et sur le territoire des Pays de la Loire, un déficit de 1 500 personnes par an est estimé entre le nombre de formés entrants (estimé à 1 350) et les besoins des entreprises agricoles (estimé à 2 850).

La formation est un véritable outil d'adaptation pour les exploitants aux mutations de l'agriculture et également pour les nouveaux entrants en favorisant leur employabilité et la sécurisation de leur emploi dans le secteur agricole.

Ce dispositif apporte des réponses aux enjeux de l'orientation des personnes, aux besoins d'attractivité de l'activité agricole et concourt à faciliter l'accès à la formation pour l'acquisition de

compétences des personnes dans le cadre de la construction, la validation et la mise en œuvre de leur projet professionnel.

- **Garantir aux jeunes de poursuivre leur année de formation en CFA ;**

Actuellement, l'Etat permet aux CFA d'accueillir des jeunes en recherche de contrat d'apprentissage durant une période de 6 mois. Le financement des centres est assuré par l'OPCO Entreprises de proximité. La Région entend garantir aux jeunes qui n'auraient pas trouvé d'employeur à l'issue des 6 mois la possibilité de poursuivre leur première année de formation en intégralité. Cette garantie couvre à la fois la protection sociale du jeune et le financement de sa formation en centre jusqu'à la fin de l'année scolaire.

La Région compte également étendre cette garantie aux jeunes qui poursuivent leur formation en CFA après une rupture de contrat en début d'année scolaire. Cette garantie entre en jeu à l'issue d'une période de 6 mois couverte par l'OPCO de l'employeur initial, et est effective jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Le Pacte pourra contribuer au financement pour une période maximale de 6 mois.

- **Lancement d'un appel à projet visant l'innovation pédagogique ;**

La crise sanitaire a montré qu'il était nécessaire d'accompagner l'appareil de formation dans la transformation de son offre de formation "présentielle" en offre de formation "distancielle". Afin de moderniser profondément et durablement l'acte de formation, la Région Pays de la Loire lance un appel à projets ambitieux, visant l'innovation pédagogique. Une attention particulière sera portée aux projets portés collectivement, s'appuyant sur les apports de la pédagogie, de la recherche et du développement numérique.

Dans le but de soutenir et favoriser la mise en place de parcours de formation innovants alliant différentes modalités pédagogiques telles que les solutions du numérique et du digital (formation à distance, réalité virtuelle et augmentée, serious game, vidéos, tutoriels...) et la formation en situation de travail et pour assurer le développement des compétences des demandeurs d'emploi engagés dans un parcours de formation préparatoire ou qualifiant en réponse aux besoins des secteurs économiques et des territoires, l'appel à projets aura pour enjeu de :

- Prendre en compte toutes les potentialités du numérique (contenus d'apprentissage, découverte des secteurs et métiers en tension, acquisition de gestes professionnels, dématérialisation des procédures de gestion et suivi des parcours...),
- Favoriser l'approche par les situations de travail qui permet de développer à la fois les compétences techniques et les compétences transversales,
- Répondre aux enjeux de qualification (notamment par le développement de compétences issues du rapprochement entre la formation et la situation de travail),
- Répondre à des problématiques spécifiques à un ou plusieurs secteurs professionnels,
- Répondre à des problématiques spécifiques à un ou plusieurs territoires,

- Prendre en compte la question de l'équipement des stagiaires et de l'accès à un réseau internet de qualité.

L'axe 3 du PACTE sera sollicité pour le financement en 2021 de cet appel à projets Innovation doté d'une enveloppe de **1 000 000 €**.

- **OUIFORM** ;

En signant le Pacte régional d'investissement dans les compétences, la Région des Pays de la Loire s'engageait dans un processus de dématérialisation de l'orientation en formation pour fluidifier l'accès à la formation et permettre une meilleure visibilité de toutes les étapes relatives à l'accompagnement.

La Région prenait en compte les opportunités proposées par l'Etat à travers le partage d'un outil de patrimoine commun, OUIFORM, permettant de répondre à ces orientations et s'engageait formellement dans l'utilisation de celui-ci et dans la participation à sa gouvernance.

Conformément à ces engagements, la Région a participé à la gouvernance nationale et, au côté de la DIRECCTE, à la gouvernance régionale de OUIFORM. Elle a accompagné le déploiement de l'outil et contribué à l'évolution de ses fonctionnalités dans le cadre des openlabs, en particulier pour la création de la fiche régionale ainsi que des travaux d'extension de l'outil à de nouveaux valideurs.

Ces travaux sur l'extension de l'outil répondent à l'objectif, partagé et contractualisé entre la Région et les Départements, de favoriser l'accès des publics accompagnés par les Départements à l'orientation, la formation professionnelle et l'emploi. Il s'agit notamment de faciliter l'appropriation de « REGION FORMATION » par les agents des Départements et de faciliter l'accès des publics accompagnés à toutes les formations « REGION FORMATION ». Les Conseils départementaux sont ainsi « valideurs du projet de formation » pour l'offre « REGION FORMATION » aux côtés des Missions locales, de Pôle emploi, de Cap emploi.

OUIFORM contribuera à la réussite de cet objectif et les 5 Départements ont confirmé leur demande d'accès à l'outil. Ils ont également exprimé un besoin d'interface avec les outils d'accompagnement de leurs conseillers insertion et travailleurs sociaux. La Région propose dans le cadre du PACTE, d'animer au niveau régional cette ambition et d'explorer les pistes d'interfaçage des outils, dans le cadre - et en cohérence - avec les travaux nationaux engagés sur ce sujet.

4. Mettre en œuvre la revalorisation de la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle.

Parce que les stagiaires de la formation professionnelle qui vivent dans une situation de précarité financière sont nombreux, le gouvernement revalorise et simplifie l'accès à la couverture sociale et à la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle.

En Pays de la Loire, la Région s'engage à appliquer les textes portant les nouveaux barèmes de rémunération à toutes les personnes rémunérées, ou entrant dans une formation ouvrant droit à la rémunération.

L'État s'engage à compenser 100 % des surcroûts de dépenses de la Région Pays de la Loire engendrés par ces nouveaux barèmes **sur la base du code du travail**, pour la totalité des personnes rémunérées, ou entrant dans une formation ouvrant droit à rémunération, dès l'entrée en vigueur des nouveaux barèmes de rémunération.

Pour compenser, dans le cadre du Pacte régional, les charges supplémentaires induites pour la Région en 2021, cet engagement fait l'objet d'un article spécifique dans la convention financière du Pacte. À

compter de 2022, ces charges sont intégralement compensées par l'État dans le cadre de la dotation générale de décentralisation versée à la Région.

5. Soutenir le plan de transformation de la formation professionnelle en France.

Les Pactes régionaux engagés déjà les Régions accélérer la transformation de la formation.

La crise sanitaire liée à la Covid-19 a révélé au printemps, lors de la suspension de l'accueil en formation, le besoin de transformation profonde du système de formation continue. Elle a aussi révélé un réel potentiel d'adaptation et une fracture numérique importante. En réponse, l'État s'apprête à déployer un vaste programme de transformation et de digitalisation de la formation professionnelle.

L'État et la Région Pays de la Loire s'engagent à conjuguer leurs efforts pour franchir un cap dans la transformation, l'innovation et la digitalisation de la formation et à articuler leurs interventions.

6. Assurer le suivi et le pilotage des actions supplémentaires au Pacte régional contenues dans le présent avenant, et leur évaluation en lien avec le comité scientifique d'évaluation du Plan d'investissement dans les compétences.

7. Poursuivre la mise en œuvre de leurs engagements réciproques dans le cadre du Pacte régional d'investissement dans les compétences 2019-2022 qu'ils ont conclu.

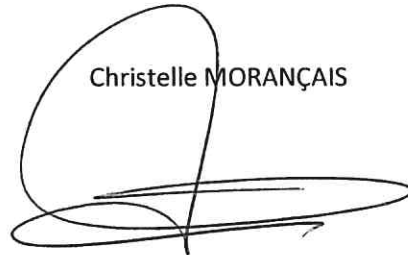
À Nantes, le

Didier MARTIN



Préfet de la région
Pays de la Loire

Christelle MORANÇAIS



Présidente du Conseil régional des
Pays de la Loire

En présence de

Carine SEILER



Haut-commissaire aux compétences